

Grand-parents, Bien abandonné...

Par Guitot, le 25/09/2017 à 19:46

Bonjour maître,

Je suis hébergé à titre gratuit par mes grands-parents depuis un an et demi, actuellement mes grands-parents sont placées en maison de retraite dans un secteur sécuriser en temps que Alzheimer.

Mes grands-parents sont suivi par une tutelle mandaté par un juge, la maison où je suis a été abandonné depuis plus de 5 ans en étant loger dedans à titre gratuit j'aimerais savoir comment je pourrais garder ce bien. J'ai entendu parler d'une avance sur héritage et de plein d'autres choses merci de m'éclaircir car j'aimerais bien garder ce bien mais je ne sais pas comment faire.

Cordialement.

Par Visiteur, le 25/09/2017 à 21:09

Bsr,

Malheureusement, vous n'êtes pas héritier...c'est donc impossible, sauf à ce que votre parent vous en fasse donation après l'avoir lui même reçu.

Par Guitot, le 25/09/2017 à 21:14

Très bien, je vous remercie bonne soiré. Je reviendrai vers vous si nécessaire. Cordialement.

Par **youris**, le **26/09/2017** à **10:39**

boniour.

si nécessaire, pour payer la maison de retraite, le tuteur de vos grand parents pourrait décider de vendre le bien ou même de vous demander le paiement d'un loyer. salutations